

SOISSONS PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LA VILLE, LES INSTITUTIONS, LA SOCIÉTÉ AVANT 1789

Au couchant de la Monarchie, de nombreux salons existaient tant à Paris et Versailles qu'en province. On y discutait politique autour des tables de jeux et à l'heure du thé que l'on prenait à l'anglaise ; les partenaires s'enthousiasmaient pour les idées propagées par les Encyclopédistes et dissertaient à perte d'heures sur les théories de Mably, de Jean-Jacques Rousseau, d'Alembert, Diderot et souriaient à Voltaire dont le rire grimaçant agaçait les futures épouses de la guillotine ; on parlait philosophie dans les boudoirs et les toilettes accoutumés aux vers de Gentil-Bernard.

Cette société, vaine et frivole, ignorait qu'elle s'agitait sur un volcan ; qu'elle vivait ses dernières heures. Elle s'ingéniait comme à plaisir à discuter des problèmes dont elle ignorait la difficulté et dont la résolution devait amener sa ruine.

Soissons n'échappa pas à cette vague d'idéologie et s'il n'y eut pas dans la région de condamnations à mort, vers 1793, c'est que les Soissonnais, gens prudents, se gardèrent en public d'exposer leurs préférences politiques.

Aussi bien la haute noblesse du terroir n'y habite pas et connaît peu les besoins de ses métayers ; la petite noblesse, composée de gentilshommes campagnards, avait comme partie liée avec ses vassaux et ses fermiers et se trouvait être la première à vouloir secouer le joug et se soustraire à la tyrannie de Versailles ; de même les modestes desservants des campagnes maugréaient-ils contre leurs supérieurs, leurs droits et prérogatives. Les « *portions congrues* » devaient se dresser, un jour ou l'autre, contre les riches prébendés... ce qui ne manqua pas d'arriver.

Le cardinal Pacca, écrit dans ses Mémoires... « que le clergé « des autres pays où j'ai demeuré quelques années et le clergé « d'Italie surtout, me pardonnent cet aveu : il me semble que « cette portion du clergé de France les surpassé tous par « l'instruction, par l'éducation et par le talent pour la parole « évangélique : j'ai entendu dans de simples paroisses des

SOISSONS



SOISSONS AU XVII^e Siècle.

« sermons, des prônes pleins de cette judicieuse éloquence sacrée que j'ai rarement entendue dans les grandes chaires d'Italie. Tel est le corps des curés, cette belle portion du Clergé français que les orgueilleux Prélats de Cour appellent le bas clergé ». (1)

A cette époque Jean-Jacques Rousseau a conquis la masse, les humbles curés et les pécunieux seigneurs. Ses œuvres sont lues et l'on retient des phrases comme la suivante... « Je hais les grands, je hais leur état, leur dureté, leurs préjugés, leur politesse et tous leurs vices ; et je les haïrais bien davantage si je les injuriais moins... »

Un mot que l'on veut être nouveau, se murmure de bouche à bouche, se transmet d'oreille à oreille, mais ce mot « liberté » est-il si nouveau que cela ?

Aux époques mêmes que l'on considère en général comme des temps d'oppression et d'asservissement, et où sans doute il y a eu bien des vexations et bien des misères, il n'est pas moins vrai de dire que la Nation n'était pas dépourvue de liberté : car la classe asservie, si nombreuse qu'elle pût être, ce n'était pas la Nation. La Nation française s'est lentement formée : restreinte d'abord à la noblesse conquérante et au clergé, elle s'est adjoint, dans la succession des temps, la magistrature, les officiers publics, la bourgeoisie ; et à mesure que chacune de ces classes prenait rang dans l'association nationale, elle y trouvait ses libertés et ses garanties : la noblesse dans l'indépendance féodale, le droit de résistance et la sauvegarde de l'épée ; le clergé dans ses priviléges ; la magistrature dans ses droits acquis ; les officiers publics dans leur titre inamovible et héréditaire ; la bourgeoisie dans ses franchises et ses élections libres.

Notre histoire tout entière, notre littérature surtout, sont là pour attester qu'au Moyen Age, la liberté d'esprit, l'indépendance de jugement, n'ont pas fait défaut non plus, et que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique, on a subi parfois, mais on n'a jamais reconnu la servitude.

Noblesse, Clergé, Tiers-Etat, cette trilogie divise la France ; depuis quelques années le Tiers-Etat évolue : l'un de ses éléments, la Bourgeoisie, a pris de l'importance et sa supériorité deviendra telle que, s'appuyant et sur les curés des campagnes et sur la glèbe, elle pèsera sur les deux autres ordres et finalement les éliminera, les faisant éclater en quelque sorte et ces derniers dans leur chute entraîneront l'organisation monarchique.

On connaît le manifeste de Sieyès, mais à vrai dire le Tiers-Etat n'était-il pas déjà quelque chose du fait que son

(1) Tome II, page 279.

aile droite, la bourgeoisie, détenait des positions importantes depuis plus d'un demi-siècle ?

Volontiers accommodante et temporisatrice, cette bourgeoisie, toutefois, s'effacera devant l'anarchie. D'une étude publiée en 1860 par M. de Pongerville et consacrée à Gaspard Hongo, citons ce passage relatif à la période 1789-1793... « La France, menacée à la fois par l'étranger et par ses propres enfants, n'est bientôt qu'une immense anarchie. Le peuple foule aux pieds la souveraineté légitime, avec d'autant plus de fureur qu'il l'avait plus respectée. Un gouvernement improvisé devient le seul guide de la Nation et quelle que fût son origine, ce gouvernement établit l'ordre dans le désordre. Intelligent, présomptueux, il se flatte de résister à tout, de triompher de tout. La nécessité est sa loi ; abandonné à une audace inflexible, il s'élance à son but, sans crainte, sans remords. Il choisit des hommes faits pour inspirer la confiance ; il les constraint, au nom de l'intérêt du pays, de remplir les hauts emplois ». (1)

A la veille de la Révolution de quoi et par qui se trouvait composée la Société Soissonnaise ? Pour répondre à ces deux questions, brossons un rapide tableau de la Ville, de son administration, de ses trois ordres ; traçons d'abord le cadre dans lequel se mouvaient tant d'individus aux intérêts divers.

Un plan va nous permettre d'esquisser Soissons, mal corsetée dans ses remparts vétustes et si délabrés qu'en 1814 ils l'exposeront aux insultes de l'ennemi.

En 1768, Lejeune, ancien inspecteur des Ponts-et-Chaussées de la Généralité, dressa une topographie de la ville qu'il dédia à la Dauphine Marie-Antoinette.

Si l'on s'en rapporte à ce document on s'aperçoit que la Cité était divisée en seize quartiers lesquels, disons-le tout de suite, ne correspondaient à aucune des sept paroisses existantes.

Une voie longeait la rivière d'Aisne depuis la tour Lardier, empruntant le Quinconce et, par le Fer à Cheval, gagnait le Cours, laissant à sa gauche le palais de l'Intendance, récemment édifié, et l'abbaye de Saint-Léger, protégés l'un et l'autre par les remparts. Entre le Quinconce et la boucle de la rivière s'étendait la plaine de Saint-Crépin qui servit aux évolutions des troupes lors des camps de 1766 et 1767.

Depuis une vingtaine d'années, au droit du Promenoir, existait un jeu de longue paume qui paraît avoir remplacé « la Bouilloire » qui fut près de la Grenouillère, et le jeu de simple paume dont les joueurs s'exerçaient sous les ormes plantés en mémoire de l'amiral de Coligny. Nous avons lu que les armes de cette victime des passions religieuses du XVI^e siècle étaient sculptées en plusieurs endroits des remparts. En 1793, ces

(1) *Revue Orientale et Américaine*. — N° 23 (août 1860).

écussons furent martelés, comme tant d'autres qui ornaient les frontons de certains monuments ou les bornes sur les routes.

Le Mail rappelle autre chose que la manifestation des Soissonnais qui poursuivirent de leurs clameurs un sergent des Sans-Culottes, il évoque le passage du chaland dont les cordes tendues très basses renversèrent les tentes sous lesquelles les belles Soissonnaises se dévêtaiient avant que de s'élancer dans la rivière au long de l'île des Meules qui se trouvait au-dessous de la porte de Crouy.

Cette promenade possédait depuis peu « une Bagatelle », édifiée exactement au rond du Mail. C'était alors la mode de ces sortes d'établissements qui, se propageant sous le Directoire, devinrent principalement des maisons de jeux.

On connaît les vers de Vadé :

C'est dans ces lieux qu'il fait beau voir
Une troupe heureuse et rustique
S'égayer dans un choc bachique !
Vous courtisans, vous grands seigneurs,
Avec tous vos biens, vos honneurs,
Dans vos fêtes je vous déifie
De mener plus joyeuse vie.

Depuis la Révolution les lieux de « guinguettes » ont varié. Les plus fréquentées, outre celle ci-dessus, se trouvaient aux hameaux de Presles et du Mont-Sans-Pain. Vers 1820, le village de Saint-Germain a joui longtemps de la plus grande vogue. Il n'était si belle noce qui ne se fit chez Verdure ou Sénéchal. Cette dernière maison fut changée en « bagatelle » par le sieur Maupas ; elle devait disparaître sous le Second Empire.

La transformation du Mail et du Cours n'épargna pas l'hôtellerie du « Grand Louis ». Ainsi vers 1789 il ne restait plus rien de la belle échappée qui s'offrait aux regards vers les Hardrés, par delà le Quinconce, l'ancien cimetière des Pestiférés et le Fer à Cheval. Mais n'en était-il pas de même pour les autres voies de la Ville ?

De la porte Saint-Martin à Saint-Pierre à la Chaux, nous trouvons la rue Saint-Martin, puis la Grand'Rue. C'est le quartier du commerce par excellence avec ses boutiques étroites mais profondes, très achalandées, voisinant avec une demeure importante quelque peu perdue parmi les éventaires.

On rencontrait à droite l'église Saint-Martin que fréquentaient les gens de la paroisse et qui pouvait s'enorgueillir de son marguillier d'honneur et de son receveur, le notaire Jacques François Guynot, nommé en 1788, lequel devait assister à la disparition de l'église. Le sanctuaire, vendu comme Bien National, et le cimetière, morcelé, firent place à des bâties. De cette église demeurent la crypte et la façade postérieure

du presbytère. La première constitue le sous-sol de la maison ayant appartenu à notre ancien collègue M. Charles Hacard, et la seconde se trouve dans le jardin du boulanger Hobréaux.

La fontaine des Quatre Sources déverse son eau limpide à l'angle de la rue des Feuillants tandis qu'au delà s'étendent les jardins de Notre-Dame et s'alignent les vastes bâtiments de l'abbaye que domine une flèche élégante. Là encore des mains profanes sortiront des tombeaux, où ils reposent depuis des siècles, les restes de nombreuses religieuses dont certaines portaient les plus grands noms de notre armorial.

La Collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis, du plus pur roman et dont le portail est destiné à servir de toile de fond aux fêtes républicaines, que présidera un authentique marquis, sous les yeux amusés de la Déesse du jour, la belle Baroffio.

Un tapis de verdure couvre les blanches façades de la maison des religieuses de la Congrégation, laquelle cache l'imposante masse de pierre qu'est l'Intendance ; encore quelques mois et M. de la Bourdonnaye-Blossac se verra contraint d'abandonner le palais construit de 1772 à 1775 par l'architecte Advyné à la demande de l'Intendant Lepelletier.

Cet hôtel de l'Intendance, si nous nous en référons à un document communiqué en 1907, à la Société Historique de Soissons, par M. Hennequin, était composé d'un principal corps de bâtiment situé entre cour et jardin avec deux pavillons saillants sur la cour,

d'une galerie en retour donnant sur le jardin,

d'une aile à droite comprenant les bureaux à rez-de-chaussée et distribuée en logements au premier étage,

d'une aile à gauche renfermant les basses-cours, caves, remises, pièces pour le concierge et dont le premier étage comprenait les chambres des domestiques.

Les pièces principales étaient lambrissées et comportaient des cheminées de marbre et de vastes trumeaux avec glace.

Le grand escalier, qui subsiste encore, desservait les appartements de l'Intendant qui en avait fait tapisser en étoffes de soie tous les murs.

Les aspects extérieurs de l'Intendance ont peu changé, seule la distribution intérieure subira quelques transformations lorsque le District y tiendra ses assises.

L'Abbaye Saint-Léger, que la pioche des démolisseurs détruisra en partie, la petite église Saint-Pierre-à-la-Chaux, du style roman primitif, et qui devait être supprimée environ 1828, la Glacière, terminaient à droite cette longue voie. Dès à présent signalons le cul de sac Saint-Léger, dans la rue de ce nom, où demeurait une dame Pinchon ; ce fut chez elle, qu'en 1815, les prisonniers de guerre furent logés et placés sous la surveillance du nommé Leuillier, sous-officier de la Garde Nationale.

Le côté opposé de cette voie, s'il présente moins de grands monuments, offre par contre un certain nombre de rues qui convergeaient vers Paris et Compiègne.

Citons notamment la voie qui conduisait à la Place d'Armes où se trouvaient l'Hôtel de Ville et le Bailliage, la rue des Rats, la rue de l'Hôtel-Dieu, la rue Saint-Antoine, celle du Grenier à Sel, et parmi les principaux immeubles la maison dénommée « le SABAT des JUIFS », celle de la Communauté des Marchands, quelques portions de l'Hôtel-Dieu, le Carrefour du Lion Noir et la Chapelle Saint-Antoine, récemment désaffectée, la maison de Correction et plus à droite l'Hôpital Général.

Quant aux hôtelleries elles étaient trop pour que nous les nommions.

Ainsi donc, hier comme aujourd'hui, cette grande artère était la principale de la ville.

Une autre rue, presque parallèle aux précédentes, desservait aussi Soissons. Il s'agit de celle qui, partant de l'ancienne Croix de Panleu, se terminait à l'église Notre-Dame-des-Vignes ; rue tranquille que les sobres façades des maisons canoniales rendaient encore plus austère.

L'ancienne Intendance est la propriété de Louis Joseph de Noue qui y habite. La maison où demeura quelques mois Louis Racine est louée à un particulier comme celle dénommée « le Palais de Chartres ». Cette dernière avait appartenu à Charles Foulard, Président-Trésorier de France au bureau des Finances de Soissons, qui la céda à Jacques Quinquet, directeur des économats du diocèse de Soissons lequel la revendit à François Domiliers, receveur alternatif et triennal des domaines et bois de la Généralité de Soissons.

Toutes ces demeures s'adorent de sculptures et de bossages et s'agrémentent de grands balcons en fer forgé dans le goût du temps, architecture aux lignes rigides qui convient à l'endroit. Le Séminaire est tout près dont la masse s'impose au citadin et plus encore au rural qui y vient apporter, offrir surtout, les meilleurs produits de ses champs.

Non loin de là habite l'abbé de Chavigny, vicaire général et grand archidiacre. Lorsque la tourmente révolutionnaire et les fastes impériaux seront passés nous trouverons y demeurant le chanoine Lequeux et, vers 1905, le docteur Ferrand.

L'Evêché, la Cathédrale et son parvis, future place Mantoue, le carrefour de la Grosse Tête et sa fontaine, l'église Notre-Dame-des-Vignes, le couvent des Cordeliers, tels sont les monuments qui bordent cette artère se terminant à la prison royale, sur la place du Grand-Marché. Cette voie connaît un moment de célébrité, vers 1790 ; le couvent des Cordeliers ayant été acquis par le citoyen Darras, la Société des Amis de la Constitution devait y tenir séances dans une des salles désaf-

fectées de l'ex-maison conventuelle ; de même en cette rue un théâtre y fut édifié en 1805 et l'on sait que le jeune Alexandre Dumas ne dédaigna pas de s'y rendre de Villers-Cotterets pour y voir jouer les pièces, fort goûtees à l'époque mais incompréhensibles à la nôtre.

Ajoutons que dans l'immeuble portant le numéro 453, enseignait une maîtresse de pension, la veuve Quinquet, qui céda et son droit au bail et son titre, à Jacques-Maximilien Ringard, lequel exerçait à la veille de la Révolution. C'est aussi dans cette rue que le 7 octobre 1828 décédera le général Pille. Ce héros des guerres de l'Empire achèvera ses jours à une centaine de mètres de la maison où le général Rusca, mortellement blessé lors du siège de Soissons, expirera en 1814.

Ne nous lassons pas d'écrire que toutes les rues, toutes les bâtisses de Soissons suent l'histoire au travers de leurs pierres vétustes.

Couplant transversalement ces voies, quatre artères, plus ou moins importantes, terminaient le damier aux seize quartiers dont se composait la ville.

A gauche, longeant le rempart, la rue de la Porte Hozanne prolongeant celle de Richebourg et débouchant sur la place d'Armes. Là est le siège municipal, l'Hôtel de Ville, là est l'Administration supérieure, le Bailliage et Siège Provincial et là aussi nous trouvons la prison et l'église Notre-Dame-des-Vignes. En face de ces monuments, que la destruction attend, se dressent les belles demeures bourgeoises bâties lors du Congrès de la Paix en 1728.

Quelques-unes subsistent et nous ne pouvons que les admirer encore que les meurtrissures des deux guerres les aient quelque peu déparées.

Au-delà, c'est l'Intendance qui s'offre avec sa belle façade du XVIII^e siècle et ses deux ailes en retour. Dans le rectangle circonscrit par le couvent des Cordeliers, la maison où demeure Monsieur Du Tour de Noirfosse, les remparts et la rue du Coq-Lombart, le Soissons révolutionnaire tiendra ses assises, légiférera et discutera. Quartier si tumultueux alors et si calme aujourd'hui ; son cadre n'offre-t-il pas avec celui de la place Mantoue, le tableau achevé d'une petite cité provinciale, sereine et presque endormie, sans histoire après en avoir vécu une si grande ?

De la porte Saint-Christophe à la poterne de Saint-Quentin, une longue rue aux dénominations diverses traverse Soissons amenant les voyageurs de Paris et de Compiègne vers la rivière d'Aisne qu'enjambe le vieux pont de pierre. Artère on ne peut plus fréquentée que bordent encore quelques maisons du XV^e siècle. Les commerces les plus divers s'y couloquent et de nombreuses enseignes brinqueballent au vent. C'est là que sont les presses de Pierre Courtois, imprimeur de l'Intendance et de

l'Evêché avant que de l'être du District ; c'est là que se trouvent la justice de l'Echevinage et le Collège Saint-Nicolas dont un élève, Saint-Just, est promis à une fâcheuse destinée et dont un autre deviendra le général Foy. Les nombreuses hôtelleries qui existent dans cette longue rue portent des noms que nous retrouvons de nos jours : la Croix d'Or, le Lion Rouge, pour ne citer que les principales.

Tel est le cadre dans lequel vont se mouvoir les Soissonnais au cours de la période que nous voulons évoquer.

Et tout d'abord le triptyque de la Société : Noblesse, Clergé, Tiers-Etat ; son organisation civile, religieuse et marchande, cette dernière comprenant la juridiction consulaire et les Corporations.

Le pouvoir royal est représenté par l'Intendant de la Généralité, lequel a sous ses ordres neuf subdélégués et de nombreux commis. L'administration civile comprend le Présidial, le Bailliage, le Bureau des Finances, la Direction des Aides, le Grenier à Sel et la Maîtrise des Eaux et Forêts.

Le duc de Gesvres, gouverneur de la Ville, commande à un Etat-Major imposant comprenant : un lieutenant général, un lieutenant des gardes, un brigadier, 24 gardes du Gouvernement et 2 inspecteurs l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie. Le personnel constituant le petit Etat-Major n'est pas moins nombreux : un lieutenant de Roi, un major, un aide-major, un commissaire des guerres, un inspecteur des Poudres et Salpêtres et un contrôleur des magasins et entrepôts.

Si nous entrons dans la composition de chaque service nous demeurons confondu devant la prolixité des emplois, qu'on en juge plutôt.

Le Bureau des Finances et la Chambre du Domaine se componaient de 23 Trésoriers de France, les charges de premier et de deuxième Présidents ayant été réunies ; de deux procureurs du Roi, deux avocats du Roi, deux receveurs généraux des finances, un receveur général des domaines et bois, deux contrôleurs des finances, deux payeurs des gages, deux greffiers, un premier huissier concierge garde-meubles et quatre autres huissiers, un commis voyer pour la voirie. Le bailli et celui du Comté étaient aussi de la Chambre du Domaine. Ils s'assemblaient les lundi, mercredi et vendredi et donnaient audience le premier mercredi de chaque mois.

Le Bailliage provincial et siège présidial comprenait un bailli d'épée, deux présidents, un lieutenant qui était en même temps lieutenant criminel, un lieutenant particulier, un assesseur, un chevalier d'Honneur, un garde-scel, deux conseillers honoraires et neuf autres conseillers, un procureur et deux avocats du Roi, deux greffiers, cinq huissiers audienciers, huit avocats, huit procureurs postulants. A la veille de la Révolution l'audience du Présidial avait lieu le mardi et celle du Bailliage le vendredi.

A côté du bailliage provincial et n'hésitant pas quelquefois à instrumenter contre, se trouvait le bailliage du Comté dépendant du duc d'Orléans et dont le siège se trouvait rue Saint-Antoine, dans l'immeuble qui fut la propriété de mon prédécesseur, Monsieur André Fossé d'Arcosse.

Cette juridiction comportait peu de magistrats : un président bailli cumulant les charges de lieutenant et de conseiller, un avocat et procureur du Roi qui réunissait également les deux offices et un greffier.

L'Election, par contre, possédait de nombreux officiers : un Président, un lieutenant, six conseillers élus, un procureur du Roi et son greffier, deux receveurs des tailles, trois huissiers audienciers, six sergents collecteurs des tailles et un substitut du Roi ayant pouvoir de postuler et douze procureurs postulants. Les audiences furent fixées aux mercredi et samedi ; on rapportait les procès le vendredi.

Le grenier à sel, dont la suppression sera demandée bientôt par toutes les assemblées communales, était placé sous la surveillance d'un président, lequel dispensait ses pouvoirs à deux grenetiers, deux contrôleurs, ceux-ci, assistés d'un procureur et son greffier, d'un receveur, de nombreux huissiers, sergents et gardes placés sous les ordres du Directeur des Gabelles. La vente du sel se faisait les mercredi et samedi.

La Maîtrise des Eaux et Forêts, outre le maître particulier, occupait un garde-marteau, un procureur du Roi, un greffier et un garde général.

Enfin la Maréchaussée comprenait un prévôt, un lieutenant, un exempt et un assesseur qui était en même temps conseiller au bailliage, l'inévitable procureur flanqué de son greffier, un commissaire aux recettes, c'est-à-dire aux amendes, un contrôleur et de nombreux archers.

Ces divers organismes employaient 156 officiers auxquels il convient d'ajouter le personnel de l'Intendance. C'était donc près de 200 fonctionnaires de tous grades qui étaient employés dans les diverses administrations régentant la Généralité de Soissons, en ce qui concerne uniquement la subdélégation de Soissons.

A la tête de cette Administration se trouvait l'Intendant.

Présentons celui qui occupait le poste à la veille de la Révolution et qui fut le dernier représentant du pouvoir royal à Soissons, du moins en ce qui concerne l'Ancien Régime.

Le comte de la Bourdonnaye-Blossac descendait d'une ancienne famille dont l'origine noble est établie par des documents remontant à 1427 ; il était apparenté avec les Bertier de Sauvigny, dont il épousa la fille en 1783, les Orry et les Foulon, les Lefèvre d'Ormesson, les le Pelletier de Morfontaine.

A Soissons, il avait su gagner toutes les sympathies ; quand, au mois d'août 1789, il envoya au Roi sa démission, les

regrets furent unanimes. Les comités permanents des différentes villes lui exprimèrent la peine que leur causait son départ. Voici ce qu'on lit dans les procès-verbaux des délibérations de la ville de Crépy-en-Valois :

« Ledit jour, 8 août 1789, quatre heures de relevée, le comité permanent de la ville de Crépy, justement alarmé du bruit qui court dans la province, qu'elle est menacée de perdre M. de Blossac, intendant de Soissons, qui a donné ou se propose de donner au Roi la démission de sa place, considérant la perte que la province ferait par la retraite d'un magistrat si juste et si intègre, perte qu'il serait fort difficile de réparer, et jaloux de remplir le vœu unanime de tous les corps, de toutes les Communautés de la Ville et de tous ses concitoyens, a arrêté d'une seule voix, de supplier Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale, de faire tous leurs efforts auprès de Sa Majesté pour l'engager à ne pas accepter la démission de Monsieur de Blossac en cas qu'il l'ait donnée ou qu'il la donne par la suite et à conserver au Soissonnais un Intendant qui fut sa consolation et son bonheur et qui est digne de la reconnaissance publique... » (1).

Avant de présenter les éléments du second ordre, et pour confirmer ce que nous avons écrit ci-dessus, que l'on nous permette de citer un document, d'autant plus intéressant qu'il fut composé bien longtemps avant l'époque où nous situons la présente étude.

« Malgré tout ce qu'on a pu faire jusqu'ici, lisons-nous dans cet écrit, on n'est point parvenu à faire résider dans leurs diocèses un certain nombre d'évêques, et de ceux surtout qui ont ici leurs parents ou leurs amis. Il est surprenant qu'ils aient toujours de merveilleuses raisons pour être dispensés de résidence... Il a été ordonné qu'aucun officier ne toucherait ses appointements qu'autant qu'il serait réellement présent et qu'il ferait le service dans son régiment ; et cela était aussi juste que nécessaire, surtout dans un temps de guerre ; mais est-il d'une moindre importance qu'un pasteur soit à la tête de son troupeau ? Aussi voyons-nous des lois qui adjugent aux pauvres tout le revenu des ecclésiastiques non-résidents. Il suffira de remettre ces règlements en vigueur et de tenir la main à leur exécution, pour que tout rentre dans l'ordre à cet égard.

... Il me paraît à propos qu'il soit fait une répartition plus équitable des biens de l'Eglise entre les membres du clergé. Les uns sont dans l'opulence, les autres dans un état de misère indécent. Comment imaginer que des curés et des vicaires, dont les uns ont à peine 300 livres de revenu, et les autres la moitié, puissent vivre et soulager les pauvres de leurs paroisses ?

(1) Paul Ardascheff. — **Les Intendants de Province sous Louis XVI.**

... Il est justice que ceux qui portent le poids du travail soient récompensés, et ils ont les premiers droits aux droits de l'Eglise. La trop grande fortune d'un nombre d'ecclésiastiques est peut être un plus grand mal encore que l'extrême indigence des autres... »

Cette page, qui pourrait être datée de 1789, a été écrite... en 1709. Elle fut rédigée par le fils de Louis XIV et nous l'avons extraite des Mémoires du duc de Bourgogne (1). Ce prince fut-il un précurseur ? Aurait-il mis en pratique les réformes qu'il jugeait utiles, la question n'est pas là. Qu'il nous suffise d'avoir souligné un état d'âme qui commençait à prévaloir vers le temps où Voltaire paraissait.

Mais revenons à l'administration ecclésiastique Soisonnaise à la veille de la Révolution, laquelle était aussi compliquée que la Civile.

L'Evêque de Soissons est premier suffragant de la métropole de Reims, son revenu annuel est de 8.000 livres par an.

L'église-cathédrale comporte un Chapitre composé d'un prévôt, d'un doyen, un trésorier, quatre archidiacres, un chantre en dignité, un écolâtre, 59 chanoines y compris l'abbé de Saint-Jean qui était le premier, deux chapelains des Martyrs et Trinité et un autre départis pour le dixième, un maître de musique, huit enfants de chœur, un organiste et une musique composée de plusieurs chantres.

Trois collégiales existaient : Saint-Pierre-au-Parvis comprenant un doyen, une trésorière qui était l'abbesse de Notre-Dame, 26 chanoines, un chapelain canonial et trois autres chapelains.

La seconde église collégiale, Notre-Dame-des-Vignes, comprenait un doyen en même temps curé de la paroisse, 9 chanoines, un chapelain canonial et 4 autres chapelains.

Enfin, la collégiale de Saint-Vaast avec son doyen, ses 11 chanoines et ses 4 chapelains.

Deux petits chapitres méritent d'être cités, celui de Sainte-Sophie, fondé en l'abbaye de Saint-Médard, et dont 12 chanoines se partageaient les maigres prébendes, et celui de Saint-Louis, créé dans la chapelle du palais épiscopal réunie au séminaire.

Les abbayes d'hommes, plus riches les unes que les autres, se nommaient Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Crépin-le-Grand et Saint-Crépin-en-Chaye. Nous verrons bientôt quels étaient leurs revenus et nous nous apercevrons que les bénéfices n'étaient pas si élevés qu'on le pourrait supposer.

Parmi les autres fondations religieuses citons le couvent des Feuillants, celui des Minimes, les Pères Cordeliers, les Capucins et le couvent des Célestins de Villeneuve dont les biens, depuis

(1) Ecrits du duc de Bourgogne. T. I, 361-378.

un quart de siècle, ont été répartis entre de nombreuses œuvres et paroisses.

Il s'agit là de Congrégations purement masculines, les fondations féminines sont peu nombreuses et celle qui dépassa toutes les autres fut l'abbaye Notre-Dame de Soissons, pépinière de saintes femmes et qui reçut dans son enclos les jeunes filles des meilleures familles du royaume; parmi ses abbesses les plus grands noms de l'Armorial Français figurent.

A la tête de l'ordre ecclésiastique présidait l'Evêque qui, à quelques exceptions près, fut toujours un prélat de haute noblesse. A la veille de la Révolution, le siège épiscopal de Soissons était occupé par Mgr Henri Claude de Bourdeilles.

Cet ancien mousquetaire, qui devait abandonner la carrière militaire pour entrer dans les ordres, se trouva pourvu, en 1753, de l'abbaye de la Trinité de Vendôme; nommé à l'évêché de Toul, il prit possession du siège de Soissons en février 1765.

Feu monsieur le chanoine Ledouble nous donne sur cet évêque de précieux renseignements (1). Il possèda en commande l'abbaye de Ribemont, qu'il échangea, en 1778, pour celle de Saint-Jean-des-Vignes. Sa fortune était considérable, il en employa une grande partie à l'embellissement de sa cathédrale et fit continuer les travaux de restauration du chœur entrepris par le Chapitre.

La Révolution trouva en Mgr de Bourdeilles, un prélat ferme et attaché à la foi. Déclaré déchu de son siège par une délibération du Directoire du Département, du 13 novembre, il adressa, le 20 décembre, à ses diocésains, une instruction empreinte de résolution et de courage et les exhorte à ne point procéder à une élection schismatique.

De son successeur, Marolles, nous parlerons peu, il ne s'assit que pour quelques années, sur le trône que Languet de Gergy, Lefèvre de Laubrière, François de Fitz-James avaient occupé.

A la fin de la Révolution, alors que Bonaparte commençait à remettre un peu d'ordre dans le pays, Mgr Jean Claude Leblanc de Beaulieu fut choisi en 1802, pour le siège de Soissons. Ce nouveau prélat, à qui nous devons la destruction de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, était un bâtard, lequel, par suite de circonstances que nous allons relater, devint l'oncle de l'illustre romancière George Sand.

Nous lisons dans les mémoires de Madame d'Epinay (2)...

« L'autre événement, beaucoup plus grave, est la naissance « d'un fils qui a dû être cachée, au moins à Monsieur d'Epinay « et à Madame d'Esclavelles, car il n'était pas légitime et, à

(1) Chanoine Ledouble, *Etat religieux du diocèse de Soissons*.

(2) Madame d'Epinay, *Mémoires*.

« ce qu'il paraît, ne naissait pas dans un temps où il put être accepté par son père putatif... »

Dans ses *Mémoires de ma vie*, George Sand est beaucoup plus précise et plus... rosse, que l'on nous passe l'expression (1).

« Monsieur Le Blanc de Beaulieu, longtemps évêque de Soissons et nommé récemment alors archevêque d'Arles, était mon oncle par bâtardeise. Il était né des amours très passionnées et très divulguées de mon grand-père Francueil et de la célèbre Madame d'Epinay.

« Le bâtarde, né au Blanc, nourri et élevé au village ou à la ferme de Beaulieu, reçut ces deux noms et fut mis dans les ordres dès sa jeunesse. Sa grand'mère le connut tout jeune encore, lorsqu'elle épousa M. de Francueil, et veilla sur lui maternellement. Il n'était rien moins que dévot alors... »

Mais il faut rechercher le mot de la fin qui, sous la plume de George Sand, a une certaine saveur... « Il était étrange que le fils de deux êtres remarquablement intelligents, fût à peu près stupide... »

La stupidité de l'évêque de Soissons s'est surtout révélée dans notre ville par la haine qui le porta à détruire l'œuvre des Joannistes... Saint-Jean-des-Vignes.

L'administration municipale siège en son hôtel de la place d'Armes ; un maire est à sa tête que flanquent un procureur du Roi et un greffier en titre d'office et quatre échevins électifs de 3 ans en 3 ans.

La police est dirigée par un lieutenant général ayant rang et séance au bailliage et que secondent un procureur et un greffier.

Le siège consulaire, ce que nous appelons de nos jours le Tribunal de Commerce, ne comprend qu'un juge consul et deux conseillers élus par le corps des marchands. Le personnel judiciaire est plus important avec ses 11 notaires royaux et greffiers des arbitrages, son garde-notes, ses 18 avocats, ses 8 médecins et un grand nombre d'huissiers et sergents.

Veut-on connaître les communautés de marchands existantes à la veille de la Révolution et qui régentaient, par leurs statuts très stricts, toute la vie économique de Soissons et du pays soissois ? Ces corporations étaient celles des drapiers, merciers, quincailliers, épiciers, droguistes, ciriers, lingers, fripiers, apothicaires, orfèvres, potiers d'étain, bonnetiers, chandeliers, fourreurs et mégissiers, tanneurs, poissonniers et bouchers.

A côté de ces groupements se trouvaient les marchands de blé, de grains, de laines, de pois, de fèves et autres denrées.

Chaque jour de la semaine il y avait marché où les gens de la campagne venaient commercer. A titre purement rétrospectif

(1) George Sand, *Mémoires de ma vie*, t. XIV.

rappelons que durant de nombreuses années il y eut, le premier jeudi de chaque mois, une sorte de bourse vulgairement dénommée « le marché de l'Etappe » et spécialisée pour la vente des vins en gros.

Nous terminerons ce rapide aperçu en signalant l'existence de deux organisations dont l'une, la Compagnie de l'Arc, ne manifesta aucunement lors du bouleversement social, et l'autre, celle de l'Arquebuse, crut se placer au premier rang des défenseurs de la Liberté.

La Compagnie de l'Arc, lisons-nous dans un document du XVIII^e siècle, publié vers 1780, portait le nom de Confrérie de Saint-Sébastien et comprenait un important état-major : capitaine, lieutenant, enseigne, greffier, chevaliers et confrères.

La rivale de cette association portait fièrement le nom de « Compagnie du jeu de l'Arquebuse et Confrérie de Sainte-Barbe ». Elle s'assemblait et se mettait sous les armes aux cérémonies que présidait quelquefois l'Intendant, et plus souvent le Maire.

Telle était l'organisation administrative et religieuse de Soissons vers 1787.

Il nous reste à présenter ceux qui, à des titres divers, dirigeaient ou inspiraient les gens de Soissons et des villages alentour. Certains étaient destinés à de hautes situations alors que d'autres, par un jeu de bascule fort courant en période révolutionnaire, allaient descendre, sinon disparaître. Disons-le tout de suite, les profiteurs du nouvel état de choses devaient être les laboureurs, ils se firent adjuger les fermes dont ils étaient les bailleurs, lesquelles censes étaient propriétés d'églises. Ces domaines vendus comme Biens Nationaux revinrent à ceux qui, depuis plusieurs générations, les mettaient en valeur.

Nous l'avons écrit, la Noblesse qui se partageait, avec les abbayes, les seigneuries du Soissonnais, ne résidait pas, ou rarement, dans les villages dont elle percevait les rentes et les dîmes. Un certain nombre de ces bourgs dépendaient de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Médard, de Notre-Dame de Soissons, du Chapitre Cathédral.

D'autres ressortissaient au duc d'Orléans, comme duc de Valois et comte de Soissons ; le duc de Chartres possédait haute, moyenne et basse justice sur certains lieux seulement.

Le comte d'Egmont-Pignatelli était seigneur de Braine et aussi de Brenelle, Augy, Cerseuil, Chassemy, Vasseny. La princesse de Chimay exerçait ses droits sur Berzy, Vierzy, Villemontoire.

Monsieur de Barbarat de Marizot, outre le comté de Muret, avait encore Droizy, Maast et Violaine, Nampteuil-sous-Muret.

On trouve à Acy, Madame de Folleville, future émigrée ; à Cœuvres le duc de Villequier et à Dommiers, son fils, le marquis

d'Aumont. La comtesse de Rothe est dame de Montigny-Lengrain et de Mortefontaine.

Le village de Pernant appartient à Dupleix, intendant de Bourgogne ; si Longueval est au comte d'Aubonne et Loupeigne à Danré d'Armancy, Monsieur du Roux de Verdonne perçoit ses droits à Couvrelles, le vicomte d'Aumale à Branges, Monsieur de Brossin de Méré à Ambrief, cependant que Mademoiselle de la Massonnerie possède un fief à Belleu, Legras de Chalmont un à Beugneux, de Pompery à Ciry-Salsogne et Dupleix de Bacquencourt, à Bucy.

Charles Louis de Noue est seigneur de Révillon.

Jean Pierre Denis de la Marlière, valet de chambre de la Reine, épousera, le 11 mai 1787, Antoinette Françoise d'Estrémont, fille du seigneur de Dhuizel.

Nous trouvons à Saint-Audebert, le chevalier de Mussan, tandis que Pierre Louis Anne Drouyn de Vandeuil, baron de Bruys et vicomte de Lhuys, achève ses jours.

En général ces personnages visitent peu leurs seigneuries et comment pourraient-ils se déplacer fréquemment ceux qui résident au loin ? Le seigneur de Cramailles, le Normand le Mézy, est intendant de la Marine, le seigneur de Cuiry-Housse, Monsieur d'Alsace est bailli de la Morée, celui de Limé est commissaire des guerres.

Le comte de Damas ne réside pas à Hartennes, pas plus qu'à Armentières, le marquis de Conflans.

Par contre M. de Puységur affectionne son château de Buzancy, Monsieur de Sévelinges, d'Epagny, se déplace fréquemment à Soissons où il est entreposeur de tabacs. D'autres personnages sont possesseurs de droits sur tout ou partie de village, tels M. Collot à Chaudun, M. Guillot, à Dampleux, M. Labouret, à Chacrise.

Monsieur Le Vent, ancien trésorier, seigneur de Louâtre, demeure à Laon, Mesdemoiselles Orré, dont Courcelles dépend, habitent Paris de même que le nommé Hubert, dont Corcy est l'apanage.

Thomas, receveur des tailles à Soissons, exerce ses droits sur Missy, le seigneur d'Ostel, Bellanger, possède un fief à Vailly ; au sieur Séjourné, les habitants de Neuville-sur-Margival versent droits de justice et autres.

Les gentilshommes campagnards ont longtemps prêté à rire et maints brocards les ont ridiculisés. N'est-ce pas le marquis de Mirabeau qui, dans *l'Ami des Hommes*, a parlé de « cette noblesse qui buvait trop longtemps, dormait sur de vieux fauteuils ou grabats, montait à cheval et allait à la chasse de grand matin, se rassemblant à la Saint-Hubert et ne se quittant qu'après l'octave de la Saint-Martin... »

Déjà bien avant lui Molière et La Bruyère avaient daubé sur cette noblesse peu reluisante.

« Ce qui me met hors de moi, fait dire Molière à la comtesse d'Escarbagnas, c'est qu'un gentilhomme de ville de deux jours ou de deux cents ans aura l'effronterie de dire qu'il est aussi bien gentilhomme que feu monsieur mon mari, qui demeurait à la campagne, qui avait meute de chiens courants et qui prenait la qualité de comte dans tous les contrats qu'il passait... » (1)

Tels sont bien en effet les ridicules de ces ruraux qui se figurent qu'... « il suffit de n'être point né dans une ville, mais sous une chaumière répandue dans la campagne, ou sous une ruine qui trempe dans un marécage et qu'on appelle château, pour être cru noble sur parole... » (2)

Et Monsieur Pierre de Vaissière (3), de se demander... « que sont-ils souvent pourtant ces orgueilleux hobereaux qui affec-tent tant de morgue à l'égard de ceux qu'ils qualifient de nobles d'antichambre ? Des fils de paysans mal décrassés, comme ce baron qui se vante d'avoir vécu dans la familiarité du Roi et dont la sœur est vachère, le frère cordonnier... »

Et cependant cette noblesse campagnarde est humaine. Si quelques seigneurs tyrannisent leurs sujets, tous les autres partagent patiemment la misère de leurs justiciables. Ils attendent leurs débiteurs, leur font des remises, leur procurent toutes facilités pour payer. Ils adoucissent, ils tempèrent les poursuites pour peu qu'on puisse les approcher. Mais les paysans, les manans les connaissent fort mal n'ayant affaire la plupart du temps qu'aux intendants et régisseurs ; lorsque la tourmente viendra, ces hommes, que l'on pressure, ignoreront ceux dont ils dépendent et, sans scrupule, se feront adjuger les biens que depuis des siècles leurs familles n'ont cessé de faire fructifier.

Dans les Cahiers du Tiers-Etat sont exprimés des vœux concernant la présence au terroir de ceux à qui les habitants acquittent des droits onéreux.

C'est ainsi que dans celui de la commune de Saint-Gengoulph, qui ne comprend que 44 feux, nous lisons... « quel avantage ne serait-ce pas pour les campagnes, si les seigneurs habitaient leurs terres, du moins une grande partie de l'année. Ils ne manqueraient pas d'y faire travailler, ils y consommeraient une portion de leurs revenus ; ils veilleraient eux-mêmes à la réforme d'une infinité d'abus qui s'y commettent en leur absence ; ils y seraient comme des juges de paix, qui sauraient prévenir les désordres et punir les coupables.

(1) Molière. *La comtesse d'Escarbagnas*.

(2) La Bruyère. *Les Caractères*.

(3) *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*.

Il existe une autre catégorie qui, n'ayant pas de seigneurie, de fief ou de terre, demeure à la ville et compose plus spécialement la Société Soissonnaise. Au hasard de la plume citons : Jérôme Robert de Nouvron, capitaine aide-major au régiment provincial de Soissons, demeurant rue du Coq-Lombart ; Louis Mathieu Blin de la Chaussée, procureur au siège royal ; François Charré de Faloise, receveur des consignations au siège présidial ; Madeleine de Héricourt de Rouvry, logée rue des Minimes ; Jacques Badoux de la Bouroulière, inspecteur des chasses du duc d'Orléans, qui demeure rue des Cordeliers ; Jacques Louis Constant de Batz, directeur des Etapes et des convois militaires ; Anselme François Dommiliers, directeur des fermes de la Généralité et qui occupe une maison rue de Panleu.

La veuve de Nicolas Louis de Tournay habitait rue du Coq-Lombart tandis que celle de Antoine Marc Marie Le Duc de la Tournelle avait sa propriété rue Richebourg.

De tous ces nobles trois retiennent notre attention, le marquis de Puységur, le comte d'Egmont, Monsieur de Sévelinges.

D'une illustre famille les de Puységur comptèrent surtout des hommes de guerre. Nous trouvons aux 17^e et 18^e siècles, Jacques François, maréchal de France, né en 1656, mort en 1743. Lieutenant général en 1704, membre du Conseil de la Guerre en 1715. Il est l'auteur de « l'art de la guerre par principes et par règles ».

Son fils, Jacques François Maxime (1716-1782) était lieutenant général en 1759. Il eut pour héritier, celui qui nous intéresse plus particulièrement.

Armand-Marc-Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, né à Paris en 1751, mort à Buzancy, près de Soissons, en 1825.

Officier dans le corps royal de l'artillerie, Maréchal de Camp en 1789, il quitte l'armée en 1792. Emprisonné en 1797 pour avoir correspondu avec ses deux frères émigrés, il fut libéré en 1799 et devint maire de Soissons. En 1814 Louis XVIII le nomma Lieutenant Général. Il a écrit divers ouvrages sur le magnétisme.

Parler du marquis de Puységur c'est évoquer Mesmer, son baquet et ses expériences qui firent à l'époque presque autant de bruit que l'affaire du Collier de la Reine.

Mesmer l'Allemand ou l'Autrichien, car on ne sait pas exactement son pays d'origine, fut reçu en 1766 comme docteur médecin à la Faculté de Vienne. Sa thèse était... « de l'influence des planètes sur le corps humain »... Il estimait déjà que les corps agissent sur les corps animés et plus particulièrement sur le système nerveux. Ce fluide subtil faisant comme un aimant et de là à conclure au magnétisme animal.

La rencontre, en 1774, d'un jésuite, professeur d'anatomie, qui avait guéri une femme d'une maladie de cœur chronique,

fut à la base de ses expériences. On en connaît les suites. Il serait trop long de résumer ici les procédés de Mesmer. On prétend qu'il fut admis à la Cour et que la reine Marie-Antoinette se prêta aux cérémonies du baquet magnétique.

Quoi qu'il en soit, Mesmer devait avoir un disciple en la personne du Marquis de Puységur, seigneur de Buzancy.

Déjà les pamphlétaires s'étaient emparés du sujet car, à l'époque de Beaumarchais, tout était chanté, relisons ces vers :

Le magnétisme est aux abois,
La Faculté, l'Académie
L'ont condamné tout d'une voix,
Et l'ont couvert d'ignominie.
Après ce jugement bien sage et bien légal,
Si quelque esprit original
Persiste encor dans son délire ;
Il sera permis de lui dire :
Crois au magnétisme... Animal.

Chassé de Paris, le magnétisme se réfugia en province, mais il s'y transforma par une aventure étrange. MM. de Puységur avaient été des auditeurs convaincus de Mesmer ; retirés dans leur terre de Buzancy, ils magnétisaient en imitant leur maître, quand un jour se produisit un phénomène entièrement inattendu. Laissons parler le marquis de Puységur... « C'était un paysan, « homme de vingt-trois ans, alité depuis quatre jours, par « l'effet d'une fluxion de poitrine. J'allai le voir. La fièvre « venait de s'affaiblir. Après l'avoir fait lever, je le magnétisai. « Quelle fut ma surprise de voir, au bout d'un demi-quart « d'heure, cet homme s'endormir paisiblement dans mes bras, « sans convulsion, ni douleurs... J'ai pris le parti de magné- « tiser un arbre ; j'y ai fait venir mon premier malade ; sitôt « qu'il a eu mis la corde autour de lui, il a regardé l'arbre, et « a dit, pour toute parole, avec un air d'éloignement qu'on ne « peut rendre : « *qu'est-ce que je vois là ?* ». Ensuite sa tête « s'est baissée, et il est entré en somnambulisme parfait. »

Cela se passait en mars et mai 1784 ; d'autres expériences se firent également à Buzancy, vers 1806. N'insistons pas sur ces démonstrations ; le marquis de Puységur a laissé la réputation incontestée d'un homme éclairé et d'un homme de bien.

La Société Soissonnaise fut attirée par ces manifestations magnétiques. Le sieur Clocquart, receveur des gabelles, nous en a conservé le souvenir et fait connaître les attouchements auxquels se livrait le disciple de Mesmer, dont les merveilles devaient être vantées par Tardy de Montravel.

D'autres personnalités assistèrent aux expériences de M. de Puységur et la clientèle féminine ne lui fit pas défaut. Le docteur Godelle, qui souscrivit un des premiers à la nouvelle

thérapeutique, amena à Buzancy quelques-unes de ses jolies clientes. Ces charmantes patientes se plaignaient de vertiges, vapeurs ou autres troubles dont le remède ne dépendait pas du maître de céans. Disons les choses telles qu'elles sont : un mal d'enfantement n'a aucun rapport avec un baquet... fût-il de Mesmer.

Ecrivons quelques mots sur le comte Casimir Pignatelli, seigneur de Braine. C'est en qualité de membre de la noblesse qu'il dut de participer aux assemblées des Notables. Il siégea en même temps dans les Assemblées Provinciales et présida celle de Soissons. Il fut encore nommé président de la Commission de la Généralité de Soissons qui s'occupa de résorber la misère consécutive à l'hiver de 1789.

Nous le trouvons cette même année comme représentant la noblesse du bailliage de Soissons aux Etats Généraux.

Il émigra, comme tant d'autres, et mourut à Brunswick le 1^{er} décembre 1801.

Arrêtons-nous pour terminer sur le troisième et dernier personnage.

Firmin de Sévelinges naquit en 1720 du mariage de Charles-François et de Crépine Quinquet. Il succéda à son père dans la charge de receveur général du tabac à Soissons... En octobre 1750 il épouse Anne Marie Louise Charlotte de Grambert. Après le décès de celle-ci il demanda la main de Marie Phlipon, la future Madame Roland, âgée alors de vingt-six ans.

Roland de la Platière avait alors pour amis Sainte-Lette et Monsieur de Sévelinges et l'on sait que Marie le fréquentait assidûment. Lorsque de Sévelinges devint veuf, Sainte-Lette lui rendit visite à Soissons, pour partager sa douleur et l'amena à Paris pour l'en distraire et lui fit faire connaissance de la demoiselle Phlipon.

« ...Sévelinges, écrit-elle dans ses Mémoires, était un homme de cinquante-deux ans, gentilhomme peu fortuné. Il remplissait en province une place de financier, et cultivait les lettres en philosophe qui connaît leurs douceurs ». Un commerce agréable s'échangea entre le quinquagénaire et la disciple de Voltaire et de d'Alembert, mais la demande en mariage resta sans lendemain. Mademoiselle Phlipon eut des scrupules à cause d'enfants d'un autre lit auxquels cette union aurait pu faire tort. Afin de les apaiser, Sévelinges proposa de vivre en mariage comme en célibat et Marie n'était pas éloignée d'acquiescer à cette bizarre proposition, lorsque son prétendant cessa ses démarches.

Dans une lettre qu'elle écrivait en février 1777, à son amie mademoiselle Cannat, elle donne quelques détails sur de Sévelinges :

« Je crois t'avoir dépeint cet homme d'une sensibilité excessive, d'une trempe douce et tant soit peu mélancolique, d'un

« esprit méditatif, éclairé, d'un caractère coupant au suprême degré dans l'intimité, hors de là, timide et réservé ; mais de cette timidité extérieure qui n'exclut pas la force de l'âme et sa générosité. Privé d'une femme qu'il chérissait et qu'il rendit heureuse, chagriné par deux fils aimables et qu'il aime, mais que la jeunesse, la fougue des passions entraînent assez loin pour qu'un père s'en inquiète, dégoûté d'une foule imbécile ou perverse, dont la Société l'aigrit, il crut voir en moi, dit-il, le seul être capable de rendre à la vie qui lui était devenue insipide, les agréments que la raison admet et que la sensibilité heureuse fait éprouver. »

Monsieur de Sévelinges décéda à Epagny, le 17 floréal an III.

Henry LUGUET.